

Banque d'experts du Bureau du syndic

Le Bureau du syndic de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ) souhaite créer une banque d'experts composée de technologistes médicaux passionnés prêts à mettre leur expertise au service des enquêtes menées par le syndic.

Rôle de l'expert

L'expert mandaté analyse les documents qui lui sont transmis et rédige un rapport d'expertise visant à déterminer si les actes posés par le technologiste médical sous enquête respectent les normes, les règlements et les pratiques reconnues dans la profession. Dans ce cadre, son travail repose sur les principes suivants :

- Travailler avec professionnalisme, objectivité et indépendance;
- Respecter entièrement le secret professionnel et la confidentialité des informations examinées;
- Éviter toute situation réelle ou apparente de conflit d'intérêts;
- Appuyer ses opinions sur les normes, guides et règlements encadrant la profession;
- Maintenir les protections exigées en matière de responsabilité professionnelle;
- Être prêt à témoigner devant le Conseil de discipline ou d'autres instances pour défendre son rapport d'expert.

Les honoraires seront établis par une entente écrite et payés par l'OPTMQ, sur présentation d'une facture détaillée.

Profil recherché

- Être membre de l'OPTMQ;
- Posséder au moins 8 ans d'expérience en analyses biomédicales, dans un ou plusieurs domaines;
- N'avoir aucun antécédent disciplinaire;
- Maintenir ses connaissances à jour;
- Démontrer une excellente compréhension des normes, guides et règlements professionnels;
- Faire preuve d'autonomie, de rigueur, d'objectivité et d'un bon sens critique;
- Avoir une bonne maîtrise de la communication écrite et verbale;
- Accepter que son rapport puisse être contesté;
- Ne pas être membre du conseil d'administration ou d'un comité de l'OPTMQ.

Soumettre votre candidature

- Une lettre de motivation
- Leur curriculum vitae
- À l'attention de :
Steve Sirois, T.M., syndic
syndic@optmq.org